



Astuce eFRAN

Juillet 2016



<u>Confirmez ou non la suppression d'une action.</u> À vous de décider!

Dans le plan de soin, lorsque vous désirez supprimer une action, il suffit de :

- ⇒ sélectionnez l'action de soins à supprimer dans la section « Plan de soins »;
- ⇒ cliquez sur le bouton droit de la souris pour ouvrir le menu contextuel;
- ⇒ sélectionnez la commande « Supprimer cette action ». L'action est alors supprimée.

Si vous préférez qu'un <u>message de confirmation</u> s'affiche avant que le logiciel supprime l'action, vous devez :

⇒ cochez l'option « Confirmer la suppression d'une action » dans le menu « Option spécialisée à la section » du « Plan de soins ».



Bonne utilisation du eFRAN!



Équipe de Recherche Opérationnelle en Santé